DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 01.007

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001 29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER

M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 29 Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : AGRANDISSEMENT DE LA CAPITAINERIE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN envisage l'agrandissement des locaux de la Capitainerie afin d'améliorer l'accueil des usagers du Port ainsi que les conditions de travail du personnel.

Les travaux consisteront principalement à aménager une partie de la coursive sur la périmétrie du bâtiment de la Capitainerie.

Un recensement préalable de maîtres d'oeuvre qualifiés a été engagé par la Ville en vue de retenir un architecte pour cette réalisation et ce, conformément à la loi MOP.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le principe d'extension des locaux de la Capitainerie et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité d'agrandir la Capitainerie,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du mercredi 24 janvier 2001,
- VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome du Port de Royan
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le principe d'extension des locaux de la Capitainerie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'imputer la dépense correspondante au Budget d'Investissement de la Régie Autonome du Port de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS